

N°14 | DECEMBRE 2024



dp
DÉBAT
PUBLIC

CAHIER D'ACTEUR

PROJET DE NOUVEAUX RÉACTEURS^{17.09.2024}
NUCLEAIRES^{17.01.2025}
À GRAVELINES

Depuis 1901, l'Union Maritime et Commerciale de Dunkerque regroupe l'ensemble des associations de métiers possédant une activité en relation avec le Port : Association des Consignataires et Agents Maritimes, Association des Transitaires des Hauts de France, Syndicat Professionnel des Entrepreneurs Maritimes de manutention, Syndicat de l'Armement français, Association des Entreprises de Services (services portuaires, logisticiens), le Groupement des Industriels Importateurs de Pondéreux (GIIP), Association des Transporteurs et usagers du port.

Notre mission principale est de défendre les intérêts des activités de notre Port afin de développer le trafic maritime et le report modal, source de décarbonation. Dans ce but, nous recherchons toutes les synergies avec diverses fédérations professionnelles, institutions publiques et privées au niveau de notre territoire et national.

L'UMC est forte de près de 75 entreprises représentant environ 1900 salariés. Les adhérents du GIIP représentent à eux seuls plus de 5 000 emplois ne sont pas inclus dans ce chiffre.

Union Maritime et Commerciale de Dunkerque (UMC)

44 rue du Leughenaer
59140 Dunkerque
T+33 28 59 07 65
Contact : umc@umcdk.com

Union Maritime et Commerciale de Dunkerque : OUI aux EPR2, outils d'indépendance, de décarbonation et de développement économique

EN BREF.

EDF et RTE ont un projet de construction de deux EPR2 sur le site de la centrale nucléaire de Gravelines situé sur le territoire du Grand Port Maritime de Dunkerque, dont les membres de l'Union Maritime et Commerciale de Dunkerque sont les partenaires de référence.

Nous, l'ensemble des professionnels portuaires qui participent au développement commercial et à l'excellence opérationnelle du Port de Dunkerque, attendons avec impatience le débat public sur ce projet stratégique pour notre territoire. En effet au-delà de l'impact au niveau national, régional, il sera crucial pour le développement de notre économie portuaire.

En tant que participant actif à l'élaboration du plan stratégique du GPMD, y compris 2025/2029, nous sommes convaincus que pour atteindre les objectifs européens que l'État Français a adopté dans ses différents plans liés à l'énergie, nous devons diversifier et sécuriser notre production d'énergie électrique.

Décarbonation de notre industrie, diversification de production de notre énergie, en ces temps complexes, nos industries stratégiques, historiques ou nouvelles, doivent être autonomes pour des raisons de sûreté et de souveraineté nationale.

Les professionnels du transport doivent les accompagner.



Un projet stratégique pour notre économie nationale et régionale.

Dans un contexte de changement climatique, et face à l'instabilité mondiale, la décarbonation de l'énergie programmée vers la neutralité carbone en 2050 est une nécessité, et en même temps nous devons tout mettre en œuvre pour renforcer notre indépendance énergétique.

Au-delà de l'accomplissement de ces objectifs nécessaires, le projet des nouveaux réacteurs à Gravelines représente une opportunité majeure pour renforcer l'attractivité industrielle et logistique de notre région, qui cela a été rappelé lors du débat, de par sa densité forte et son niveau d'industrialisation est la 3^{ème} de France en termes de besoin d'électricité.

Un projet Stratégique pour notre complexe industrialo portuaire aujourd'hui et demain

D'importants acteurs industriels historiques opérant au sein de notre zone portuaire, et au-delà, ont entrepris des projets de modernisation et de décarbonation structurants, dont la réussite est subordonnée à une offre de puissance installée plus importante, supérieure à leurs besoins actuels, que ce soit pour la captation d'énergie ou la mutation de leur appareil de production. Nous pouvons citer ArcelorMittal, Aluminium Dunkerque, Egiom...etc.

Les nouveaux réacteurs vont permettre une plus grande intégration dans le maillage des industries locales dans la boucle de décarbonation comme l'utilisation de l'eau de refroidissement des réacteurs par des industries voisines (voir le partenariat avec Gaz Opale aujourd'hui).

Rappelons que la proximité de la mer pour le refroidissement des réacteurs a été l'un des multiples critères qui ont influencé la sélection du site de Gravelines, avec la disponibilité du foncier.

De plus, des nouvelles industries ont fait le choix de notre territoire, Clarebout ou la filière batterie, avec Verkor, XTC Orano. Ces usines sont dites électro intensives avec des besoins croissants, qui doivent être couverts et pérennisés.

Également, l'électrification à quai des navires escalant à Dunkerque n'est qu'au début de sa généralisation ; les navires à propulsion électrique pour le trafic transmanche vont être mis en service rapidement non seulement à Dunkerque mais aussi à Calais; l'automatisation des transferts entre les sites industriels, logistiques et les quais de chargement/déchargement se feront nécessairement via des engins électriques ou à énergie produite via l'électricité. Ceci pour se cantonner à quelques exemples de besoins accrus de puissance, ils seront démultipliés dans un proche avenir.

Un projet stratégique pour notre complexe industrialo portuaire, aussi pour après demain

Quelques années auparavant, de fortes décisions ont été prises pour permettre à notre complexe industrialo portuaire d'affronter les décennies à venir. C'est le cas par exemple du projet CAP2020 d'allongement du quai des Flandres, mais aussi la volonté forte de passer un nouveau cap industriel via l'offre foncière comprenant un réseau électrique adapté aux besoins des nouvelles industries. Cette vision a, nous en sommes convaincus, favorisé les choix d'implantations à Dunkerque.

Il nous appartient d'être à la hauteur des générations précédentes en anticipant la prochaine ère industrielle et commerciale.

Au-delà des industries technologiques, nous devons étoffer et élargir notre offre logistique, notamment en termes

d'entreposage sous température dirigée dont Dunkerque est le référent national.

Les études montrent que l'énergie alternative décarbonée au pétrole ne sera pas unique mais plurielle, et la multiplicité des carburants, pour le transport maritime voire terrestre sera la règle.

Ces nouveaux carburants ont un point commun, un besoin important d'électricité pour être produits, par exemple l'hydrogène dont notre territoire portuaire devrait accueillir des sites novateurs de production.

Il est clair qu'une offre d'électricité plurielle va permettre de provoquer l'installation de nouvelles industries tout en conservant les capacités actuelles, et celles déjà programmées dans un futur proche.

Nos besoins internationaux, nationaux, régionaux et locaux, dans un futur proche et plus lointain nous imposent, dès aujourd'hui, de prendre la décision de lancer la continuité et l'augmentation de la production d'électricité.

Un projet respectueux de son territoire

Fort de sa culture d'accueil et de débats, notre territoire a montré lors des enquêtes publiques liées aux installations portuaires son intérêt pour les projets structurants pour notre avenir.

Le savoir-faire de notre territoire va bien au-delà de EDF et RTE, des centaines de partenaires et sous-traitants ont acquis une expérience précieuse pour mener à bien ce projet sans période d'adaptation, pour la plus grande efficacité et sécurité de la conduite du projet.

En accord avec les propos du compte rendu du 10 octobre dernier à Calais, les membres de l'UMC sont sensibles au fait que le projet puisse générer des retombées économiques significatives, notamment en termes de

création d'emplois directs et indirects, dans des secteurs au-delà de notre activité maritimo-portuaire. Nul doute que dans le respect des règles commerciales, une intégration forte des entreprises locales dans le projet avec des mesures incitatives, pourraient être prises pour garantir leur participation dans les phases de construction, d'exploitation et de maintenance.

Concernant la formation, l'emploi, l'accueil des nouveaux collaborateurs, depuis des années, la communauté dunkerquoise a mis en place des multiples dispositifs sous l'égide des institutions publiques à tous les niveaux, ainsi que des initiatives et mécanismes via les institutions privées et les entreprises, ceci avec l'objectif d'accueillir « 20 000 emplois dans le Dunkerquois ».

L'UMC prend sa part dans toutes ces actions permettant de promouvoir notre attractivité, la formation. Parmi les initiatives que nous ne pouvons pas toutes citer, nous soutenons celle du MEDEF « Charte Opal'Job », attentifs que nous sommes aux fuites d'équipiers notamment dans le tissu de sous-traitance ou au sein de nos membres, nous soutenons aussi le dispositif LAHO de la CCI pour l'emploi à tous les niveaux.

Sûreté et environnement

La sûreté nucléaire, les préoccupations d'une partie de nos compatriotes sont légitimes, au cœur de notre réflexion. A la lecture attentive des documents fournis pour ce débat, nous constatons que les EPR2 sont une évolution des technologies existantes, intégrant des améliorations en matière de sûreté, systèmes redondants et diversifiés, renforcement de la résistance aux événements extrêmes, amélioration des capacités de gestion des accidents graves,

réduction des risques liés à la gestion des combustibles.

Nous l'avons déjà dit, la production d'électricité bas-carbone par l'EPR2 est mise en avant comme un levier essentiel pour lutter contre le réchauffement climatique en réduisant ainsi les émissions de gaz à effet de serre.

La gestion des ressources en eau, impact sur la biodiversité : le projet inclut des études d'impact compensatoires qui sont proposées pour limiter les effets sur la faune et la flore.

Tous les participants à ce débat attendent de la transparence sur les risques et les bénéfices du projet. Nous demandons nous aussi une communication claire et accessible pour informer le grand public. Ce débat public est un premier pas qui devra être encore relayé par d'autres instances locales qui sont déjà actives avec le Centre de Production Nucléaire actuel.

Gestion des déchets radioactifs, c'est une préoccupation majeure qui concerne la gestion à long terme des déchets produits par l'EPR2. Le projet prévoit une coordination avec les infrastructures nationales.

Adaptation aux changements climatiques, le débat a abordé la résilience de l'EPR2 face aux impacts attendus du changement climatique. A ce niveau, les professionnels portuaires ne peuvent que saluer les efforts généraux de l'État, la Région, les communautés de communes concernées, et le GPMD pour leur travail sur la protection de nos emprises portuaires contre les risques d'élévation du niveau de la mer et événements climatiques extrêmes. Les nouveaux EPR bénéficieront de cette expérience et de celle de l'établissement existant.

Conclusion

L'UMC exprime un avis favorable au projet de construction de deux EPR 2 à Gravelines.

Sans revenir sur les besoins internationaux et nationaux stratégiques d'indépendance, et de sortie des énergies fossiles, répondre aux enjeux de la décarbonation de notre industrie portuaire est une nécessité.

Répondre aux futurs besoins des industriels, des professionnels portuaires, des logisticiens, des énergéticiens est une question de survie pour notre territoire face à la concurrence croissante des autres ports, notamment du Nord.

L'objectif est d'offrir à nos compatriotes la préservation et le développement de leurs emplois, dans un cadre de vie sécurisé. Bien entendu, nous insistons sur une gestion concertée et durable des impacts du projet, et nous sommes prêts à collaborer activement avec les parties prenantes pour garantir que ce projet devienne un levier de développement pour notre territoire, et au-delà.

